

COMMUNE D'ADE

Séance du 15 novembre 2023

Membres en exercice : 13	Date de la convocation : 10/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 11	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.
Votants : 13	Représentés : Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA, Patrick LAYERLE par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.
Pour : 11	Excusés : .
Contre : 2	Absents : .
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Florence POIZAC.

Objet : Construction d'un site de téléphonie mobile - DE_035_2023

Sur présentation du dossier par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité :

- L'installation de la station de téléphonie mobile sur la parcelle communale n°107 section ZA (à côté de l'ancienne station d'épuration). Cette installation sera formalisée par la signature d'un bail de 12 ans entre la société ATS (opérateur Orange) et la commune d'Adé. Le loyer de 3 500€ + index annuel sera versé par l'opérateur au titre du bail à la commune d'Adé.
- Demande que soit inscrit dans le bail qui sera signé avec l'opérateur, la remise de la parcelle en l'état initial (enlèvement du pylône, de la dalle béton support du pylône et de la dalle technique) à l'échéance du bail si celui-ci n'est pas renouvelé.
- Accepte que l'opérateur Orange dépose simultanément le DIM (Dossier d'Information Mairie) et la DPT (Déclaration Préalable de Travaux) en mairie.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Florence POIZAC

